SANTENY
saison 2025 / 2026
INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dancemusiccie.fr

Nom / Prénom	
Date de Naissance :	
Adresse :	
Tél :	
Email :	

COURS ADULTES

Inscription annuelle ou trimestrielle

LUNDI Niveau 2 Espace Montenglos – Route de Marolles	
Danses de salon	19h30 20h15 ☐
100% latino salsa bachata Durée 1h30 – équivalent 2 cours	20h15 21h45 ☐
Rock'n'roll	21h45 22h30 ☐

	Inscription à l'année	Inscription au trimestre
1 cours	204 € 3 fois 68 €	98 €
2 cours	324 € 3 fois 108 €	138 €
3 cours	414 € 3 fois 138 €	168 €
4 cours	504 € 3 fois 168 €	198 €

+ Adhésion

30€ / personne

Chèques à l'ordre de «Dance Music Cie »

10 allée Léon Moulin 77174 VILLENEUVE LE COMTE

REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle ou trimestrielle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion.
Pour les inscriptions à l'année, une facilité de paiement en 3 fois peut être accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier et avril de l'année en cours.
La cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions au trimestre sont non remboursables.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 cours. La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.
La durée de chaque cours est de 45 minutes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- Le changement de chaussures, adaptées à la salle, est obligatoire
- Le changement de partenaire est de règle (toutefois, en fonction des mesures sanitaires liées à la crise COVID, une adaptation pourra être nécessaire)
- Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours, sauf accord ponctuel du professeur
- En cas d'absence prolongée (+ de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année, le professeur se réserve le droit de vous demander de prendre des cours particuliers pour une remise à niveau, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

☐ J'autorise Dance Music Cie, le site Internet www.dancemusiccie.fr et les pages des réseaux sociaux associées à « Dance Music Cie », à publier les photographies des cours et soirées sur son site Internet ou sur une plaquette.
L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : ……., le .....

Signature de l'adhérent(e) *La Présidente*

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser…….

A fournir :

☐ : 1 enveloppe timbrée
☐ : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple OU décharge signée